



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 12 décembre 2022**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 19h00, est ouverte et présidée par M. Emile Dubois, Président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel .....3
2. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2022 - correspondance .....3
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la révision du coefficient fiscal des personnes physiques et aux mesures du subventionnement de la mobilité .....4
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de 2.4 postes supplémentaires (EPT) pour le soutien aux services .....12
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion «Un espace socioculturel pour notre jeunesse (12-17 ans)» .....13
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui du projet de budget 2023.....15
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco.....18
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 585'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2023 .....19
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 TTC pour réaliser les travaux de rénovation du système d'éclairage du stade des Buchilles .....20
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'948'000.00 TTC pour réaliser les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'évacuation des eaux claires et eaux usées, des réseaux d'eau potable et d'éclairage public ainsi que la réfection complète de la chaussée des rues du Pré-Landry et Oscar-Huguenin .....22
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la poursuite des rénovations de classes au collège de Vauvilliers.....24

12.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour des travaux de remplacement des fenêtres en façade nord de l'Hôtel de Ville.....	24
13.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 73'000.00 ayant pour objet la réfection ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du dépôt avenue du Collège 30.....	25
14.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.00 ayant pour objet la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture plate de la structure parascolaire ASM2.....	26
15.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 220'000.00 ayant pour objet la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de gymnastique et de son annexe au collège des Esserts ...	26
16.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion « Une politique du logement pour toutes et tous ».....	26
17.	Motion du groupe Les Verts intitulée « promotion des transports publics ».....	27
18.	Interpellations .....	27
19.	Informations du Conseil communal .....	27
20.	Informations concernant le projet de fusion .....	27
21.	Questions .....	28

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 36 membres suivants :

- |                               |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Belgrano Martine (VEL)     | 19. Keller Stéphane (PLR)            |
| 2. Bigler Stefan (VEL)        | 20. Koller Jenny (VEL)               |
| 3. Böhm Jean-Daniel (PLR)     | 21. Kneubühler Jean-Pierre (PLR)     |
| 4. Buschini Claude (PLR)      | 22. Lüthi Philippe (PS)              |
| 5. Buschini Elvira (PS)       | 23. Marti Myriam (PLR)               |
| 6. Chapuisod Nathalie (PLR)   | 24. Maurer Davide (PS)               |
| 7. Ciullo Silfrido (PS)       | 25. Paz Ruiz Sandro (PLR)            |
| 8. Da Silva Helder (PLR)      | 26. Petermann Jean-Michel (PLR)      |
| 9. De Guglielmo Franco (VEL)  | 27. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)   |
| 10. De Reynier Quentin (PLR)  | 28. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 11. De Reynier Thibault (PLR) | 29. Renevey Virgyl (PS)              |
| 12. Dubois Emile (VEL)        | 30. Rosselet Steven (VEL)            |
| 13. Dubois Romain (PS)        | 31. Sandoz Alain (PS)                |
| 14. Dubois Yann (PLR)         | 32. Theurillat Michèle (VEL)         |
| 15. Durnat Lopez Carole (VEL) | 33. Twerenbold Damian (PS)           |
| 16. Facchinetti Danilo (PLR)  | 34. Vicario Fabio (PLR)              |
| 17. Geiser Blaise (PLR)       | 35. Vogel Oberlin Christiane (PS)    |
| 18. Gontier Marie (VEL)       | 36. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS)  |

Membres excusés : M. S. Agbaro (PS) ; M. P. Lüthi (PS) ; M. P. Pedimina (PLR) et M. P. Vaudroz (PLR)

Remarque : M. K. Atchade est arrivé à 19h20.

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Luigi D'Andrea (VEL), Président ; Gilles de Reynier (PLR), Vice-Président ; Marisa Braghini (PLR), Secrétaire ; Rita Piscopiello (PS) et Jean-Michel Buschini (PS), Membres.

**M. E. Dubois (Président)** : J'ai une information à l'attention de la presse. La correction que les conseillers généraux ont reçu concernant le point 10 n'a pas pu être reportée dans la publication du Littoral Région. Le montant total du crédit est bien de CHF 2'948'000.00 et non plus de CHF 3'050'000.00.

## 2. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2022 - correspondance

**M. D. Facchinetti (en son nom de Chef du groupe PLR)** : En page 14 du PV, 2<sup>e</sup> paragraphe, M. le Conseiller communal J.-M. Buschini, que je salue, déclare que « les cinq groupes de travail « prestations » vont entrer en fonction et c'est pour cela que les chefs de groupe ont reçu un courriel et doivent trouver des représentants ». J'aimerais simplement vous dire qu'en tant que Chef du groupe PLR au Conseil général, je n'ai pas reçu le moindre courriel à cet égard. Ce courriel auquel M. Buschini fait référence a été adressé par erreur à ma collègue Mme P. Preisig-Ducommun, qui est certes la Présidente du PLR Boudry-Areuse, mais non la cheffe du groupe PLR au Conseil général, ces deux fonctions étant exercées par deux personnes différentes au sein du PLR de la commune de Boudry.

Je prie donc chaque personne au sein des autorités et à l'Administration communale de bien vouloir m'adresser toute correspondance à l'attention du chef du groupe PLR. Merci de votre attention.

Au vote, le procès-verbal est adopté par 35 voix et 1 abstention.

Lecture de la lettre de démission de M. S. Agbaro du Conseil général avec effet immédiat.

**3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la révision du coefficient fiscal des personnes physiques et aux mesures du subventionnement de la mobilité**

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'intervenir une fois globalement pour les points 3 à 6 étant donné qu'ils sont intrinsèquement liés. Évidemment en fonction des questions qui seront soulevées et des demandes de précisions, mes collègues et moi-même prendrons la parole pour y répondre.

Nous avons l'aubaine de vous présenter un budget qui prévoit un excédent de recettes estimé à un montant de CHF 2'384'679.00. Toutefois, la crise sanitaire pas totalement écartée, ainsi qu'une inflation due à un contexte géopolitique dégradé, nous appelle à la prudence et à une certaine retenue. Nos revenus fiscaux des personnes physiques laissent présager une légère baisse, ce qui est à l'opposé des revenus des personnes morales pour qui la hausse nous a été confirmée par le Service des contributions, que nous avons rencontré à la préparation de ce document. Cette hausse conséquente devrait perdurer à moyen terme et par conséquent permettre d'envisager l'avenir avec un optimisme mesuré.

Enfin, l'amélioration de notre situation nous permet de vous présenter quatre actions qui profiteront directement à notre population par le biais d'une révision du coefficient fiscal, de mesures de subventionnement à la mobilité douce, d'une demande de postes supplémentaires pour un soutien aux services de notre collectivité, ainsi que d'un montant permettant d'élaborer la phase initiale pour la création d'une association d'habitants œuvrant pour un centre socio-éducatif avec encadrement professionnel.

Aux premières estimations du résultat net du budget 2023, faisant apparaître un bénéfice supérieur à trois millions, le Conseil communal a réfléchi sur l'utilisation qui pourrait et devrait être faite de ces recettes. Une baisse du coefficient fiscal, sujet de discussion depuis un certain temps et englobée dans le programme de législature 2021 – 2024, nous apparaissait comme une évidence et nous vous proposons donc la diminution du taux d'imposition de 3 points, le portant de 73 à 70, pour les années 2023 et 2024. Une solution plus séduisante par son aspect social, à savoir un rabais d'impôt soit une somme fixe et identique pour tous les contribuables a été étudiée ; malheureusement, son application pratique s'est heurtée à un certain nombre de problèmes concrets, ce qui nous a amené à ce choix. L'impact financier se monte à environ CHF 540'000.00/an de recettes en moins, ce qui nous permet le maintien de l'équilibre de notre budget avec toutes ses contraintes. Le choix d'une diminution de trois points et non plus est basé sur plusieurs facteurs déterminants, à savoir :

- un équilibre entre nos bénéfices et nos investissements pour assumer notre autofinancement des investissements nets ;
- une péréquation pour laquelle nous restons bénéficiaires, mais qui s'inversera dans un proche avenir ;
- une mutualisation des revenus fiscaux des personnes morales est à considérer et a déjà été à plusieurs reprises mise sur la table par le Conseil d'État;

- un coût de l'élève qui va, dans un proche avenir, prendre l'ascenseur (il est estimé à un surplus de CHF 600.00 par enfant) ;
- une maîtrise de la dette qui reste d'actualité de par son importance malgré sa réduction notable depuis quelques années.

La seconde proposition que vous fait le Conseil communal est un paquet incitatif visant à favoriser la mobilité douce. Nous tenons à rappeler que la volonté est de ne pas mettre ces deux propositions en concurrence, mais de les rendre complémentaires afin que ces dernières touchent une majorité de nos habitants. Nous avons apporté une modification dans l'arrêté pour la classe d'âge 6-25 ans pour corriger une coquille au niveau du demi-tarif qui avait été oubliée.

- 6-25 ans, 2 zones Onde verte ou AG, CHF 247.50 (hors enfants scolarisés à Longueville) ou demi-tarif, CHF 50.00
- Adultes, 2 zones Onde verte ou AG, CHF 100.00 ou demi-tarif, CHF 50.00
- Seniors, 2 zones Onde verte ou AG, CHF 100.00, ou demi-tarif, CHF 50.00
- Vélos libre-service, CHF 30.00
- Voiture Mobility, CHF 65.00
- Adapter le règlement actuel afin de permettre le remboursement des cartes multicourses achetées avec le demi-tarif.

Il est difficile d'estimer précisément le nombre de personnes qui profiteront de cette nouvelle offre. Les coûts effectifs pourront être affinés dans le futur. Ce paquet est estimé à un coût d'environ CHF 760'000.00. L'estimation de ce paquet a été effectuée ainsi : en grande ligne, pour les enfants, nous avons pris le 100% des enfants, hors cycle 3, le 80% des adultes ainsi que des seniors et 500 abonnements Mobility ou Velib.

La troisième proposition concerne la demande de 2,4 EPT supplémentaires. Les heures supplémentaires s'accumulent et le stress est ressenti chez les employés communaux. Le budget positif nous permet de soulager la charge de travail qui pèse sur le climat de travail en créant des postes supplémentaires. Le rapport en montre bien le besoin. Voici la répartition :

- 0.6 EPT pour la sécurité publique : cette dotation supplémentaire, ainsi que le glissement de certaines tâches au service des travaux publics, permettra, comme cela vous avait été indiqué dans la réponse à la motion en lien avec la sécurité, une présence accrue sur le terrain. Nous souhaitons aussi relever la dotation dans les communes voisines : Cortaillod 1 EPT, Milvignes 2.4 EPT (1.9 effective et 0.5 de réserve), Grande Béroche 2 EPT. Si notre dotation peut sembler plus importante que celle de nos voisins, celle-ci peut se justifier par un trafic urbain important (tram et bus) et un flux de personnes en forte augmentation de par le Centre de requérants se trouvant sur notre territoire.
- 1 EPT pour la voirie, les travaux publics : reprise d'une dizaine de tâches au service de la sécurité publique pouvant être exécutées par ces derniers, mais également rétablir un équilibre suite à l'attribution de nouvelles tâches, comme par exemple le contrôle des berges ou des chemins pédestres et à très court terme, la nécessité de créer des plans d'urgence en cas de catastrophe.
- 0.8 EPT pour l'administration : rétablir l'équilibre suite au nouvel organigramme, car il était en effet ambitieux de vouloir créer un poste de responsable RH, des plus nécessaires, sans aucune compensation. En parallèle, un support administratif à la sécurité publique, actuellement assumé par notre administratrice-adjointe, mais qui éloigne celle-ci de sa collaboration et support avec notre administrateur. À relever que lors de l'étude menée par ACTAES, la surcharge de ce dernier avait déjà été relevée et confirmée. Enfin, rétablir l'équilibre auprès de notre service du contrôle des habitants, population toujours plus importante et il en va de même pour les nouvelles mesures augmentant leurs interventions.

Cette demande portera notre dotation en personnel de 41.85 à 44.25 EPT.

En réponse à la motion du 28 juin 2021 « un espace socioculturel pour notre jeunesse (12 -17 ans) », le Conseil communal a tenu compte du rapport de la Commission non permanente et en parallèle il s'est renseigné auprès d'acteurs présents sur le terrain afin de définir la voie la plus adaptée à ce projet, pour en affirmer l'analyse et permettre de dresser un rapport sur les besoins et les possibilités liées aux particularités de notre Ville et Commune. Afin de répondre à la phase initiale du projet, nous vous proposons un montant de CHF 60'000.00 porté au budget et le classement de cette dernière. À savoir également que ce montant peut, si besoin, être complété par exemple pour un événement de clôture par le dicastère sports culture et loisirs, voire même avec l'aide de la Société de développement ou celle de notre caisse de la commission scolaire.

Nous en arrivons au budget. Voici trois points principaux à relever dans les augmentations. Premièrement, les charges de personnel pour un montant de CHF 487'613.00 dont un IPC validé à 2% sans toucher à notre réserve de 0,1 %, permettant ainsi de contenir notre charge salariale tout en compensant en large partie l'inflation et en attribuant aussi l'échelon automatique, ce qui permettra de garantir à notre personnel son pouvoir d'achat. Il y a la professionnalisation du Conseil communal comme validée lors de la séance du Conseil général le 31 octobre 2022 et la demande de 2.4 EPT supplémentaires pour un soutien aux divers services, ainsi qu'un doublon dans le personnel des bâtiments en vue du départ en retraite de notre intendant, ceci pour une durée de 3 mois. La deuxième chose, c'est la charge des biens et services de CHF 1'225'216.00, principalement liée à l'inflation des coûts de l'énergie, chauffage, électricité. En ce qui concerne l'énergie, les augmentations sont réparties selon les clés d'utilisation suivantes : 50% pour le gaz, 20% pour les plaquettes, 50% pour l'électricité, ainsi que les coûts de fonctionnements tels qu'une année Boudrysia, un équipement et un véhicule pour notre service de la sécurité publique, des défibrillateurs et des mesures de sécurité liées aux outils informatique entre autres. Finalement, la facture sociale continue sa progression, nous pouvons tout de même relever une diminution de dossiers ouverts pour notre Ville et Commune de Boudry.

En 2022, nous avons différents emprunts qui sont arrivés à échéance. L'emprunt de CHF 3'300'000.00 auprès de la BCG a été reconduit avec un nouveau taux s'élevant 0.75% au lieu de 1.58%. L'emprunt de CHF 902'000.00 auprès de Postfinance a été reconduit pour un montant de CHF 900'000.00, avec un taux s'élevant à 1.24 % au lieu 1.58 % et en passant le montant de CHF 22'000.00 d'amortissement annuel à un montant CHF 50'000.00. Concernant les emprunts de CHF 3'000'000.00 et de CHF 828'900.00 auprès de la BCN, respectivement de l'UBS, ces derniers ont été remboursés dans leur totalité. Cela amène à une diminution de notre dette de CHF 4'640'900.00 (amortissements compris), la portant ainsi à un montant de CHF 35'075'000.00 au 31 décembre 2022. Tout cela aura pour effet, entre autres, une diminution conséquente du poids des intérêts.

En 2023, seul l'emprunt d'un montant de CHF 2'000'000.00 auprès de la Caisse de prévoyance des policiers genevois devra être discuté en tenant compte de nos liquidités du moment et de nos investissements.

L'établissement d'un plan financier comporte certaines inconnues, il prend en compte des éléments connus et intègre des hypothèses pour finalement aboutir à un tableau de bord financier destiné à évoluer. Si nous pouvons y voir une augmentation de nos revenus, mais également de nos charges, nous ne pouvons pas perdre de vue les projets d'investissement futurs. Les défis de ces prochaines années seront la maîtrise de notre niveau d'endettement en relation avec les importants investissements à venir. Le tableau des investissements est en constante adaptation, il est à rappeler que ce sont des intentions et qu'il s'agira d'évaluer tous les projets le moment venu, d'un point de vue de l'urgence mais également financier, en faisant référence aux années 2024 et 2025. Ces défis, qu'ils soient démographiques, économiques ou climatiques, et auxquels nous devons faire face, ne seront pas relevés en se focalisant uniquement sur les dépenses, mais en trouvant le juste équilibre entre le développement et l'adaptation aux mondes d'aujourd'hui et de demain.

En conclusion, nous souhaitons rappeler qu'un budget n'est qu'une autorisation de dépenser. Si nous n'avons que peu d'impact sur les fluctuations des rentrées, nous en avons sur les dépenses. Il est à rappeler que la Loi sur les finances, mais également notre règlement de commune, nous contraint à un équilibre dans notre budget, afin de garantir un degré d'autofinancement pour nos investissements futurs. C'est le cas du budget 2023 que nous vous présentons. Les amendements que vous pourriez proposer pourraient mettre à mal ce dernier et nous contraindre à faire des choix. Notre équipe des finances, par le biais d'un tableau, vous fera vivre en direct les impacts des amendements. Enfin, nous profitons de relever que c'est avec bon sens et pragmatisme que le Conseil communal, ainsi que les différents services, utiliseront les montants octroyés au travers de ce budget 2023. Au vu de l'ensemble des éléments évoqués, le Conseil communal vous invite à approuver les différents rapports, le classement de la motion, ainsi que d'adopter le budget 2023 tel qu'ils vous sont présentés. Nous vous remercions pour votre attention et confiance.

Monsieur le Président, je vous demande l'autorisation de passer la parole à notre Administrateur, M. J.-F. de Cerjat, afin que ce dernier puisse apporter les explications concernant le tableau qui nous permettra d'évaluer les impacts des amendements sur le budget 2023.

**M. J.-F. de Cerjat (Administrateur) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons créé un petit tableau qui permettra de suivre les éventuels amendements et leur effet sur l'autofinancement, qui est le nerf de la guerre, exigé par la Loi sur les finances et notre règlement communal. Compte tenu du pourcentage de dette nette, nous devons respecter ce taux d'autofinancement de 80% minimal. Sur cette table, vous avez le résultat initial qui pourrait être modifié par d'éventuels amendements. Ensuite, il y a les investissements et si le budget des investissements est modifié, tout est lié. Je vous donne un exemple, pas totalement choisi au hasard, si nous ajoutons CHF 100'000.00 de charges, nous constatons que le taux d'autofinancement passe à 79%, donc au-dessous des 80%, la cellule devient rouge, ce n'est pas possible. Si j'ai choisi ce montant, cela montre un peu la marge que nous avons.

**M. E. Dubois (Président) :** Nous revenons un instant à l'appel. M. K. Atchade est arrivé entre-temps, nous sommes donc 37 membres présents. La majorité absolue reste fixée à 19.

**M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) :** Le groupe PLR relève avec grande satisfaction que la santé financière de la Commune de Boudry s'est bien améliorée et tient à remercier toutes les personnes, tant physiques que morales, qui ont choisi de s'installer à Boudry pour s'y développer et qui y paient des impôts. La proposition du Conseil communal de baisser de trois points le coefficient fiscal communal pendant deux ans constitue certes un bon début, mais elle n'est pas suffisante. Le groupe PLR est ainsi unanimement convaincu que notre Commune peut et doit faire un peu plus, dans le respect des règles financières (que nous satisferons en finançant le projet de panneaux photovoltaïques aux Esserts d'un montant de CHF 220'000.00 par une ponction équivalente au fonds de l'énergie) et sans prêter les investissements conséquents à effectuer ces prochaines années pour l'avenir de notre commune. À l'heure où les coûts de l'énergie et les primes d'assurance-maladie augmentent considérablement, il est plus que bienvenu de contrebalancer ces augmentations par une baisse de la facture fiscale communale, permettant ainsi de préserver le pouvoir d'achat de nos contribuables. Par ailleurs, en abaissant le coefficient à 69, nous placerons Boudry parmi les communes les plus attractives du canton, dans la dizaine des 60 et non plus des 70. Veillons à garantir l'attractivité résidentielle de notre commune en proposant un taux fiscal dans la bonne dizaine afin de séduire de nouveaux contribuables qui seront à leur tour intéressants pour notre collectivité publique. Essayons de lancer un cercle vertueux ! Ces arguments de préservation du pouvoir d'achat et d'attractivité résidentielle amènent ainsi le groupe PLR à déposer les deux amendements suivants à l'arrêté figurant en page 5 du rapport du Conseil communal :

*Article premier*

*L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 69% (art. 3 et 268 LCdir) pour les périodes fiscales 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027.*

*Article 2*

*Dès l'année 2028, l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 73% (art. 3 et 268 LCdir).*

Quant au projet de subventionnement de la mobilité, le groupe PLR est bien évidemment sensible à l'argument de la protection de l'environnement, comme il l'a déjà démontré à maintes reprises par le passé. Il soutiendra ainsi, dans sa grande majorité, l'arrêté proposé par le Conseil communal.

**Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe VEL) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, nous remercions le Conseil communal pour son rapport complet sur les subventions liées à la mobilité qui traduit notre volonté de rattraper le retard pris à Boudry qui, nous le rappelons, est lanterne rouge parmi les autres communes du canton. Maintenant, comme le rapport lie étroitement les deux arrêtés, nous allons les traiter ensemble. Pourtant ils n'en sont pas moins très différents...au niveau de la probabilité que les coûts se réalisent ! En effet, la baisse du coefficient fiscal aura pour conséquence une perte de rentrées financières et ceci de façon sûre et certaine, alors que l'estimation des coûts effectifs du deuxième arrêté, lié aux subventions à la mobilité, est bien plus aléatoire. L'estimation des coûts se base sur le fait que 80% des adultes de plus de 25 ans, ainsi que 80% des personnes en âge AVS sont intéressés aux transports publics et qu'ils seront au courant de cette nouvelle subvention. Nous pensons, comme il est indiqué dans le budget page 80, que des coûts effectifs seront sans doute inférieurs. Nous pensons qu'au maximum 60% de la population boudryenne de plus de 25 ans se déplacera en personne au guichet pour demander cette subvention. Maintenant, quant au but de ces subventions, nous croyons que tout le monde est d'accord qu'il s'agit bien d'un paquet incitatif visant à favoriser la mobilité douce, à protéger notre environnement, à véritablement changer les comportements. Or si le but est une réelle incitation et non seulement une aide financière, nous proposons une subvention s'élevant au quart du prix de l'abonnement pour adultes et personnes AVS, seuil qui est susceptible de réellement inciter certaines personnes à troquer leur voiture pour les transports publics. Nous proposons alors deux amendements à cet arrêté, toutes choses égales par ailleurs :

*Article 2, point 2, nous proposons de remplacer le chiffre 100 par 165 et à l'article 2, point 3, nous proposons de remplacer le chiffre 100 par 125.*

Ces deux montants correspondent au quart du prix de l'abonnement.

Nous vous demandons un peu d'audace afin de donner à cette action une chance d'être efficace dès le début. Comme exprimé dans le budget, il sera possible l'an prochain d'affiner par le bas ce montant si l'engouement pour les transports publics se révèle inespéré. Si, comme nous le pensons, 60% des adultes de plus de 25 ans viennent demander la subvention, il n'y aura aucun impact sur le budget. Si vous souhaitez visualiser l'effet dans le tableau Excel, l'administrateur peut le projeter sur grand écran. Enfin, en ce qui concerne la baisse de trois points d'impôts d'un coup, nous regrettons que le rabais fiscal n'ait pas pu être appliqué et constatons que pour un couple marié avec 2 enfants, avec un revenu imposable de CHF 70'000.00, la baisse d'impôts sera de CHF 12.00/mois seulement, alors que pour un couple dans la même situation, mais avec un revenu de CHF 180'000.00, leur baisse d'impôts sera de CHF 49.00/mois. La baisse d'impôts ainsi effectuée est une mesure antisociale. Nous sommes cependant pleinement conscients que le coefficient fiscal doit être revu à la baisse pour donner des chances au projet de fusion et acceptons dès cette année une baisse de 2 points d'impôts. Cette baisse plus modérée que prévue permettra aussi de pallier une éventuelle surprise s'il y avait afflux de

demandes pour les subventions à la mobilité. À la fin de l'année prochaine, nous aurons une vision plus claire sur le montant engagé pour les subventions et pourrons affiner les montants de ces arrêtés. Concrètement, nous proposons les amendements suivants à l'arrêté relatif à la révision du coefficient fiscal :

*Article 1 : multiplié par un coefficient de 71% pour la période fiscale 2023. Article 2 : abrogé*

Si ces amendements sont acceptés, nous classerons notre motion sur la promotion des transports publics qui est à l'ordre du jour aujourd'hui. Merci beaucoup pour votre attention.

**M. R. Dubois (au nom du groupe PS) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous souhaitons tout d'abord relever quelque chose de positif par rapport à la séance de ce soir. Nous voyons un grand nombre de rapports, des rapports de bonne qualité. Nous savons qu'il y a du travail derrière et cela justifie en quelque sorte le vote qu'il y a eu sur la professionnalisation. Cela démontre que le Conseil communal a fait un grand travail et je pense qu'il faut le reconnaître, même si, je le préciserai quand même, pour nous, membres du Conseil général de milice, ce genre de séances n'est pas forcément facile à traiter avec l'ensemble des rapports, que ce soit en séance de groupe ou en commission. Si nous revenons sur ce rapport, qui arrive dans un contexte de hausses des revenus fiscaux, de hausses importantes et qui risquent quand même d'être pérennes, même si nous pouvons imaginer quelques variations, nous souhaitons donner quelques points d'attention du point de vue du parti socialiste. Le premier, c'est qu'il faudra absolument conserver des moyens pour les investissements, parce que nous voulons plus d'habitants, nous voulons développer notre qualité de vie et cela nécessite des investissements. Le second, nous venons d'en discuter, c'est qu'il faudra garder une partie pour des prestations à l'attention de la population, d'une part pour augmenter notre qualité de vie et d'autre part pour aider les personnes qui en ont le plus besoin dans notre commune. Le troisième point d'attention, plus d'investissements, plus de prestations, plus d'habitants pour la Commune, cela implique nécessairement plus de personnel et ceci est un point d'importance à prendre en compte avec cette augmentation du revenu. Finalement, bien sûr, la réduction de la dette qui doit aussi se faire progressivement pour maintenir nos capacités d'investissements. Un autre élément de contexte, c'est l'inflation, avec l'augmentation des primes maladies et l'augmentation des frais d'énergie, qui touchent fortement les classes moyennes et les classes les plus défavorisées, ce qui fait que certaines personnes se posent la question à la fin du mois comment elles vont faire pour boucler leur fin de mois et c'est véritablement un problème. C'est pour cela que le groupe socialiste a une certaine sympathie, je dirais même une sympathie certaine, pour le rapport proposé par le Conseil communal, dans le sens où il arrive à lier ces deux éléments de contexte, à donner des moyens supplémentaires grâce aux revenus des personnes morales et d'un autre côté, nous allons distribuer des prestations directement à la population dans une période où elle en a besoin, ce qui est extrêmement intelligent. Nous soulignons aussi le souci du compromis qu'il y a dans ce rapport. Je pense qu'il faut vraiment le souligner, le Conseil communal a une majorité de gauche, le Conseil général aussi et pourtant le Conseil communal a offert, clairement au vu de la minorité du Conseil général, un compromis qui est composé notamment d'une baisse de l'imposition de 3 points pendant 2 ans, ce qui est vraiment déjà énorme, il faut le dire. Le Conseil communal a tendu une large main, je prierai donc une partie de cet hémicycle de ne pas prendre aussi le bras tendu par le Conseil communal. Peut-être encore quelques mots sur cette baisse d'impôt, cela a déjà été dit, la baisse d'impôt est une mesure antisociale et je dirai d'autres chiffres que ceux cités toute à l'heure, pour les familles à plus bas revenus, mais qui paient des impôts, car il y a toute une partie de la population qui ne paie pas d'impôts, cela sera CHF 1.40/mois de gagné et pour les familles les plus fortunées, de CHF 150'000.00 de revenus imposables, donc beaucoup plus encore en revenus de salaires, cela sera CHF 75.00/mois, donc si nous comparons ces deux familles, la famille la plus riche gagnera de 53 fois l'équivalent de ce que la famille la plus pauvre gagnera. Très concrètement dit, c'est une mesure qui est une subvention pour les plus hauts revenus dans notre commune et si nous regardons par rapport au montant total de cette mesure, la plus grande partie est dirigée vers les plus hauts revenus de cette commune. Heureusement pour le parti socialiste, il y a la seconde mesure, que les Verts ont aussi salué, le subventionnement pour les transports publics, qui

n'est pas une mesure purement sociale car elle est égalitaire pour tout le monde, mais elle n'est pas non plus une mesure antisociale pour la même raison et pour nous, elle est complètement justifiée car avec l'inflation, cette mesure permettra d'aider les familles de la classe moyenne et d'autre part, elle a un effet incitatif en terme écologique et environnemental ce qui est absolument essentiel en ce moment, donc le groupe socialiste la soutiendra. Le groupe socialiste a trouvé qu'il manquait dans tout ce « package » un coup de pouce plus social qui touche les personnes qui en ont le plus besoin en période d'inflation, qui en souffrent le plus et ce coup de pouce a été proposé via un amendement que nous avons envoyé à la Commune. Est-ce qu'il est possible de l'afficher sur l'écran ?

*Amendement au second arrêté proposé par le Conseil communal en lien avec le rapport CG-9100.500-1*

**Article 2bis :** *Une allocation communale est accordée une fois par année, en décembre, aux personnes âgées et aux invalides bénéficiant des prestations complémentaires de l'AVS/AI de la manière suivante :*

1. *200 francs pour les personnes seules + 30 francs par enfant ;*
2. *350 francs pour les couples + 30 francs par enfant ;*
3. *150 francs pour les orphelins.*

*L'allocation sera adaptée au renchérissement chaque fois que l'indice suisse des prix à la consommation aura progressé de 3 points au moins par rapport à celui de décembre 2022.*

Cet amendement vise les personnes qui reçoivent les prestations complémentaires, parce qu'elles sont invalides ou parce que ce sont des personnes âgées à l'AVS. Cet amendement s'inspire d'un arrêté de la Ville de Neuchâtel qui prévoit une allocation annuelle, versée en fin d'année, pour ces personnes qui sont quasiment au minimum vital. Ce petit supplément arriverait en même temps que les Fêtes de fin d'année, ce qui donnerait un petit semblant d'humanité à ce moment-là pour un coût tout à fait raisonnable, parce que, vous le verrez, l'amendement qui toucherait le budget s'élèverait à CHF 85'000.00 pour environ 256 ménages. Il faut peut-être encore préciser que l'ensemble des amendements, enfin deux, qui impactent les charges seront intégralement compensés et rentreront dans les limites du frein à l'endettement. Nous en reparlerons tout à l'heure. En conclusion, le parti socialiste acceptera l'ensemble du paquet, avec en tout cas, une opposition individuelle sur la question de l'imposition, mais le paquet sera accepté. Bien sûr, il espère que l'amendement qu'il présente sera aussi accepté pour les personnes qui n'ont pas été touchées par les mesures cantonales. Par exemple, ces dernières aident les personnes à l'aide sociale, car le forfait de l'aide sociale a été revalorisé et les personnes à haut revenus, le canton a également baissé les impôts cantonaux, avec la compensation de la progression à froid, mais nous n'avons pas touché les personnes qui ont les prestations complémentaires, donc cela nous permettrait de venir en complément du niveau cantonal.

**M. E. Dubois (Président) :** Vous avez remarqué que M. R. Dubois est allé jusqu'au point 6 dans son développement. Ici pour le point 3, nous avons deux propositions d'amendements sur le même sujet.

**M. R. Dubois (en son nom) :** Monsieur le président, au vu de tous ces amendements, il semble qu'il y aura besoin d'une suspension de séance.

La suspension est accordée. Reprise à 19h55.

**Mme C. Durnat Lopez (au nom du groupe VEL) :** Monsieur le Président, j'aimerais corriger ce que j'ai dit avant. L'article 2, que nous proposons d'abroger, doit finalement être maintenu.

**M. E. Dubois (Président) :** En résumé, nous avons un amendement du PLR qui nous demande un coefficient fiscal de 69% pour les périodes fiscales 2023 à 2027 et un retour à 73% dès 2028. Ensuite, nous avons un amendement du groupe Les Verts qui demande à l'article premier, un coefficient à 71%. Nous allons procéder au vote pour déterminer quel amendement il faut retenir.

Qui est en faveur de l'amendement proposé par le PLR : 69% pendant 5 ans ?  
Au vote, l'amendement recueille 17 voix.

Qui est en faveur de l'amendement proposé par Les Verts : 71% pendant 2 ans ?  
Au vote, l'amendement recueille 19 voix.

L'amendement proposé par Les Verts est donc retenu.

Maintenant, il s'agit de le confronter à la proposition du Conseil communal, avec un coefficient à 70%.

Au vote, l'arrêté du Conseil communal récolte 17 voix.

Au vote, l'arrêté comprenant l'amendement des Verts récolte 19 voix.

L'amendement proposé par Les Verts est donc retenu.

**M. E. Dubois (Président)** : Nous passons à la page suivante du rapport. Premièrement, il y a une modification faite par le Conseil communal, il faut ajouter la possibilité de conclure un demi-tarif pour les jeunes (6 – 25 ans) avec une subvention de CHF 50.00. Ensuite, le groupe Les Verts soumettait également un amendement concernant le montant des subventions pour les points 2 et 3, pour les adultes à CHF 165.00 et pour les seniors à CHF 125.00.

Au vote, l'arrêté amendé avec les augmentations de subvention est accepté par 19 voix contre 17.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : J'ai une question concernant l'arrêté du coefficient fiscal. Maintenant que nous avons voté les 71%, est-ce que c'est bien aussi pour les années 2023 et 2024 ?

Il lui est répondu que oui.

**M. E. Dubois (Président)** : Maintenant que nous avons accepté les amendements proposés liés aux arrêtés, il reste encore le nouvel amendement proposé par le groupe socialiste par rapport aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires. Ce dernier propose donc une allocation communale de CHF 200.00 pour les personnes seules, CHF 350.00 pour les couples, CHF 30.00 par enfants et CHF 150.00 pour les orphelins. Cette allocation est adaptée au renchérissement à chaque fois que l'IPC progresse de 3 points par rapport à celui d'aujourd'hui. Donc cet article 2 bis apparaîtrait à la page 5 du rapport, en-dessous de l'article 2 existant.

**M. G. de Reynier (CC)** : Pourquoi est-ce que le groupe socialiste souhaite ajouter cette allocation dans l'arrêté des subventionnements pour la mobilité ?

**M. R. Dubois (au nom du groupe PS)** : Parce qu'il est parlé de prestations et que le premier arrêté ne concerne que le coefficient fiscal.

**M. J.-F. de Cerjat (Administrateur)** : Je propose que nous fassions un troisième arrêté qui comprendra tous les éventuels amendements concernant le budget.

Au vote, l'amendement proposé par le PS est accepté par 19 voix, contre 15 et 2 abstentions.

**M. S. Keller (au nom du groupe PLR)** : Petit commentaire. Nous venons de voter plusieurs dépenses et il ne faut pas oublier que ces dépenses sont possibles grâce aux gens qui paient des impôts. M. R. Dubois, nous avons l'impression que vous détestez les gens qui ont de l'argent. Or c'est quand même grâce à ces derniers que nous pouvons dépenser de l'argent.

**M. R. Dubois (en son nom)** : Monsieur le Président, motion d'ordre ! Je demanderais premièrement qu'il n'y ait pas d'attaque personnelle dans les débats de ce Conseil et, deuxièmement, que les prises de paroles se fassent dans les moments prévus à cet effet. Merci.

**M. E. Dubois (Président)** : Nous reprenons le rapport, avec tous les amendements que nous avons acceptés et votons les deux arrêtés modifiés.

Au vote, l'arrêté concernant le coefficient fiscal (71%) est accepté par 34 voix et 2 abstentions.

Au vote, l'arrêté concernant les subventions concernant la mobilité est accepté par 20 voix contre 9 et 7 abstentions.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Par souci de clarté, est-il possible de revenir sur l'article 3, affiché tout à l'heure, où il est dit : « Un règlement fixant les modalités d'obtention de ces subventions sera adopté par le Conseil communal ». Qu'est-ce que cela signifie ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Il s'agit du mode d'emploi, la façon dont les citoyens pourront faire leur demande (via le site internet, si nous rendons la monnaie, etc.).

4. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de 2.4 postes supplémentaires (EPT) pour le soutien aux services**

**M. J.-P. Kneubühler (au nom du groupe PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la gestion du personnel pour une commune de 6000 habitants est certes un art difficile. D'autant plus difficile lorsqu'il faut jongler avec divers pourcentages d'activités. Le groupe PLR a bien étudié ce dossier et entendu les explications données par l'exécutif, qui nous ont convaincu d'accepter ce rapport. Mais pour permettre à notre autorité une certaine facilité de gestion des nouvelles personnes qui seront engagées, nous proposons l'amendement suivant :

*Article premier : Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'augmentation de 2,4 EPT (engagés pour une durée maximale) répartis entre la sécurité publique, les travaux publics et l'administration.*

Il semble toutefois que, dans certains cas, il subsiste un certain flou dans la répartition des postes et de l'attribution de leurs charges ; cela nous fait penser qu'il serait souhaitable, dans un avenir proche, de procéder à un audit de l'ensemble du personnel communal afin d'y voir un peu plus clair. Mais ce point n'étant pas à l'ordre du jour, nous y reviendrons dans un futur proche. Je vous remercie de votre attention.

**M. S. Rosselet (au nom du groupe VEL)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Verts accepteront ce rapport à l'unanimité.

**M. D. Maurer (au nom du groupe PS)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous accepterons également ce rapport. Mais, comme certaines tâches vont passer aux travaux publics, nous pouvons espérer que les agents de sécurité publique seront davantage sur le terrain.

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Je souhaite revenir sur la réflexion de l'engagement avec un contrat à durée maximale. J'aimerais rendre attentif au fait qu'aujourd'hui, le marché de l'emploi est vraiment à flux tendu et que pour obtenir des personnes avec des compétences telles que nous recherchons, il est vraiment important de pouvoir, à mon sens, débaucher quelqu'un qui ne viendra jamais si nous lui proposons un contrat à durée maximale. Nous avons parlé de cela dans notre rapport, pour le poste de voyer, parce qu'effectivement, au vu du nombre de tâches, que j'appelle en un mot, « en cas de

catastrophe », mais aussi la collaboration avec la sécurité publique, cela pourrait nous permettre, à un moment donné, de glisser peut-être un pourcentage d'un côté ou de l'autre. En revanche, pour la sécurité publique, ainsi que pour l'administration, je ne pense pas que cela soit une bonne idée. Je rappelle que quelqu'un qui arrive dans un service, que nous formons pendant 3, 6, 9 mois et qui s'en va, n'est pas une économie, mais vraiment une charge. Merci de votre attention.

**M. E. Dubois (Président)** : Est-il possible de préciser ce que signifie exactement un contrat à durée maximale ?

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Un contrat à durée maximale est un contrat où nous engageons la personne pour au maximum une année. En général, c'est une année et il est possible de renouveler une fois, mais après il faut avoir des bonnes raisons pour le renouveler encore une fois. En tout cas, nous ne lui garantissons pas le contrat à durée indéterminée. Pour le reste, c'est la même chose, les deux parties ont la possibilité de résilier le contrat.

**M. D. Maurer (au nom de la CGF)** : La Commission a discuté de la présence sur le terrain des ASP. Au final, le rapport a été accepté par 4 voix contre 1 et 1 abstention.

**M. E. Dubois (Président)** : Je vous propose de voter sur l'amendement du PLR.

Au vote, cet amendement est refusé par 19 voix, contre 16 et 1 abstention.

Au vote, l'arrêté est accepté par 26 voix contre 3 et 7 abstentions.

5. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion «Un espace socioculturel pour notre jeunesse (12-17 ans)»**

**M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'unanimité du groupe acceptera de classer la motion. Concernant le budget 2023, la majorité du groupe soutiendra le montant de CHF 60'000.00 nécessaire à la phase initiale.

**Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, merci pour votre réponse à notre motion « Un espace socioculturel pour notre jeunesse » (12-17ans). Elle a provoqué de vifs débats dans notre groupe. La phase initiale prévue dans votre rapport comprend un travail hors murs uniquement, ce qui va à l'encontre du travail rendu par la commission non permanente que le Conseil communal avait mise en place et pilotée. En ce qui concerne la vision à moyen terme, nous souhaitons tous vivement que la constitution de l'association d'habitants encadrant les professionnels œuvrant pour le centre socio-éducatif se concrétise en 2023 afin qu'un lieu confortable et abrité soit mis à disposition de notre jeunesse dès 2024. L'année 2023 sera une année d'observation et de construction en période estivale et durant laquelle nos animateurs-trices seront fortement mis à contribution pour nous présenter leur rapport et leurs évolutions. Dans l'éventualité où ils seraient renforcés rapidement par un groupe de citoyens bénévoles, pour que la mayonnaise prenne, pourrions-nous envisager l'attribution annuelle supplémentaire de CHF 12'000.00 ? Pour résumer, nous demandons l'amendement suivant :

*Qu'une ligne « divers et imprévus » de CHF 12'000.00 soit ajoutée au budget, le portant ainsi à CHF 72'000.00. Les CHF 12'000.00 seraient déduits du crédit budgétaire de CHF 585'000.00 Divers travaux (point 8 de l'ordre du jour du Conseil Général).*

Merci de votre attention.

**M. D. Maurer (au nom du groupe PS puis de la CGF) :** Le parti socialiste accepte la motion telle qu'elle est proposée et se réjouit de voir la suite. Pour la Commission de gestion et des finances, nous nous sommes demandés pourquoi avoir choisi cette forme, avec les activités extra-muros et les CHF 60'000.00, mais le Conseil communal nous a expliqué qu'il a consulté un animateur et discuté de cette solution avec lui. Finalement, le rapport a été accepté par 5 voix pour et 1 abstention.

**Mme E. Buschini (en son nom) :** Concernant la proposition de Mme M. Theurillat, je ne pense pas qu'il soit possible de prendre CHF 12'000.00 dans le crédit prévu pour les travaux de réfection ou gros entretien. Ce montant-là est vraiment à disposition du Conseil communal, en cas d'urgence.

**M. E. Dubois (Président) :** L'idée serait donc de réduire l'enveloppe dévolue à ces travaux d'urgences.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** J'imagine bien que vous avez réfléchi comment prélever ce montant supplémentaire de CHF 12'000.00 et la décision vous appartient. Mais nous avons maintenant voté le point d'impôts à 71% et non plus à 70%, il n'y a plus de problème par rapport à notre frein à l'endettement car nous augmentons notre budget d'environ CHF 180'000.00.

**M. R. Dubois (en son nom) :** Comme nous sommes dans un rapport qui ne propose pas d'arrêté, mais le classement d'une motion, nous pourrions proposer cet amendement concernant les CHF 12'000.00 au moment du budget.

**M. J.-D. Böhm (en son nom) :** Quelqu'un a évoqué de pouvoir prendre sur la caisse scolaire si jamais les CHF 60'000.00 ne suffisaient pas. Cet espace socioculturel est prévu pour les enfants de 12 à 17 ans et la Commission scolaire était faite avec des enfants de primaire et à 12 ans, ils partent à Cescole. Cette caisse, je préférerais qu'elle reste aux enfants de l'école primaire de Boudry parce qu'elle a été gagnée par des enfants du même âge. Sinon, nous prenons le risque de faire exploser cette caisse pour des enfants qui ne sont pas concernés dans l'immédiat. Nous savons que, dans les écoles, cela rame de tous les côtés. J'aimerais donc bien que nous pensions à cette caisse de la Commission scolaire.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** J'aimerais vous rassurer par rapport au budget que nous avons mis dans la réponse à cette motion ; il a été vu par un animateur de rue avec qui nous avons passé en revue tous les points. La seule chose qui pourrait manquer dans ce rapport, c'est si nous décidons de faire un événement de clôture. Alors, à ce moment-là, nous pourrions aussi voir avec la Commission sports, loisirs et culture pour organiser cela. Je suis confiante sur ce budget, mais j'entends vos remarques et je vous en remercie.

**Mme M. Braghini (CC) :** Je pense aussi que ce montant de CHF 60'000.00 sera suffisant pour tout ce que nous voulons entreprendre car nous avons eu à faire à des professionnels. En ce qui concerne la caisse de la Commission scolaire, bien sûr, ce sont des jeunes de 12 à 17 ans, mais en même temps, ils ont été plus jeunes, ils ont fait partie de l'école primaire de Boudry et, par exemple, nous avons aussi financé une partie de la nouvelle place de jeux avec cette caisse et il y a des jeunes ados qui en profitent. Je comprends également la remarque et, dans le cas où nous souhaiterions faire quelque chose d'exceptionnel, nous trouverons les fonds nécessaires.

Au vote, le classement de la motion est accepté par 33 voix et 3 abstentions.

6. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui du projet de budget 2023**

**M. D. Maurer (au nom de la CGF) :** Il n'y a eu que deux questions et relativement peu de commentaires. Au final, le budget a été approuvé par 5 voix et 1 abstention.

**Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste a pris connaissance du projet du budget 2023 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. En introduction, il tient à remercier et à féliciter nos autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter un budget qui se solde cette année par une prévision de bénéfice à hauteur de plus de CHF 2'300'000.00. Il tient à souligner l'excellent travail accompli par la nouvelle ministre des finances pour son premier exercice. Sur le fond, le parti socialiste partage les constats et les choix du Conseil communal, notamment sur les points suivants. Premièrement, le PS salue la proposition du Conseil communal d'élargir les prestations pour notre population notamment en faveur de la mobilité douce, bien que nous aurions souhaité une aide plus importante en faveur des citoyens ayant les revenus les plus modestes au lieu d'une baisse d'impôts de 3 points qui ne touche pas forcément les familles avec de petits revenus. Il félicite aussi le Conseil communal pour la baisse de la dette, tout en étant conscient que cet effort devra se poursuivre dans les années à venir. Cela devrait nous permettre dans un proche avenir de recourir à de nouveaux emprunts pour les nombreux projets communaux importants qui se dessinent. Il constate à nouveau que dans l'ensemble, nos autorités veillent à diminuer toute dépense superflue, cela dans tous les services, voire à leur imposer une diminution partout où cela s'avère nécessaire. Il souhaite que la politique de la Commune vis-à-vis de nos salariés se poursuive : dans la crise que nous traversons, il demeure très important de maintenir leur pouvoir d'achat, donc qu'une progression régulière des salaires soit maintenue.

Pour l'avenir, nous faisons à nouveau preuve de la même prudence que le Conseil communal, étant donné les faits suivants, tout d'abord, l'évolution de la conjoncture pour l'année 2023 demeure aléatoire à tous points de vue. Même si le pire n'est pas à envisager, les aléas de la crise actuelle nous ont montré à quel point l'avenir est incertain. Gageons aussi que les dépenses dues à l'aide sociale vont certainement augmenter l'année prochaine encore une fois, quand la crise que nous vivons fera sentir tous ses effets, notamment sur les secteurs économiques les plus vulnérables. L'écart entre les plus nécessiteux et les plus aisés ne fait qu'augmenter. Notre société est de plus en plus une société à deux vitesses. L'État ayant dû beaucoup dépenser pour pallier les effets de la crise, il n'est pas exclu que cela accélère encore son intention de reporter certaines de ses charges sur les communes.

En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que nos membres poseront sur tel ou tel poste, le parti socialiste acceptera à l'unanimité le budget 2023 de notre Ville, y compris les divers amendements qui seront proposés s'ils sont soutenus par le Conseil général.

**Mme M. Marti (au nom du groupe PLR) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vais faire court. Pour commencer, je remercie notre cheffe des finances qui a fait un rapport détaillé dont je ne vais pas reprendre les thèmes. Un grand merci aux auteurs de ce rapport ainsi qu'à tous les employé·e·s communaux qui ont certainement contribué, soit par une information, soit par un conseil avisé. Avec ce budget 2023, vous avez évalué avec prudence et retenue les futures recettes afin d'investir sur le long terme. C'est un équilibre fragile entre les projections de rentrées financières et les envies d'investissements, tant dans le bâti et les routes que pour proposer de nouvelles prestations à la population. Quel plaisir pour un Conseil communal de présenter un budget avec une baisse d'impôts et des subventionnements pour la mobilité douce à sa population. Nous regrettons tout de même que le taux d'imposition ne soit pas au-dessous des 70%, c'est une mauvaise vision pour la future réunion ou le mariage avec Milvignes et Cortaillod. Ce budget présente aussi des investissements pour

l'amélioration des routes et autres infrastructures, ainsi que la réfection de toitures et poses de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux. Souhaitons que les prochaines années, Boudry puisse continuer à rénover, améliorer et entretenir ses routes, bâtiments et collèges, ainsi que d'offrir des prestations à sa population pour l'inciter à rester et vivre à Boudry. Le PLR votera en son âme et conscience ce rapport concernant le budget 2023 en tenant compte des arrêtés amendés, votés et acceptés ce jour. Merci de votre attention.

**Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL)** : Nous remercions les auteurs de ce nouveau budget et les félicitons aussi pour tout ce bon travail. Nous accepterons à la majorité ce budget 2023.

**M. R. Dubois (au nom du groupe PS)** : Monsieur le Président, avant que nous étudions le budget en détail, je me permets de proposer un amendement général, qui concernerait toutes les fonctionnelles, 30100.00 salaire du personnel, pour reporter l'IPC et indexer complètement les salaires (2,8% et non 2%). Ce n'est pas une augmentation de salaires, mais simplement un moyen pour que les salaires réels de l'Administration communale ne diminuent pas car avec l'inflation, les prix augmentent et si les salaires augmentent moins vite, cela a pour conséquence que les salaires réels diminuent. Dans cette période, où la Commune fait des bénéfices importants, où les perspectives financières sont positives, nous avons dit mesurées, mais je crois que nous pouvons le dire clairement qu'elles sont positives et que la Commune offre de nouvelles prestations, nous ne pourrions pas expliquer décevantement à l'Administration communale que son salaire réel, son pouvoir d'achat va baisser pendant cette période-là. D'autant que c'est l'Administration communale qui va mettre en œuvre toutes les prestations, les investissements dont nous venons de parler. Ce que nous proposons, c'est un premier amendement sur les fonctionnelles du salaire du personnel pour une indexation complète des salaires qui s'élèverait à CHF 45'000.00, en tenant compte de la réserve d'indexation qu'il y avait déjà et un deuxième amendement qui vient compenser une partie de ce premier sur les Travaux publics, 61500 (page 77), fonctionnelle 30100.03 indemnités service piquet, qui ont été surestimées, pour lesquelles nous proposons une baisse de CHF 15'000.00. Le montant net négatif des amendements serait de CHF 30'000.00.

**Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL)** : Je souhaite un amendement de CHF 12'000.00, celui que je proposais auparavant et nous pouvons le mettre sous le poste 5, sécurité sociale, animation jeunesse.

**M. E. Dubois (Président)** : Nous allons passer en revue le budget en détail.

0. Administration générale (page 22-41)

**M. E. Dubois (Président)** : Je soumetts au vote l'amendement pour l'indexation du coût de la vie sur les salaires du personnel. Cela correspond à CHF 5'589'030 + CHF 45'000.00.

Au vote, l'amendement est accepté par 30 voix et 6 abstentions.

1. Ordre et sécurité publique (pages 42-49)

Pas d'intervention.

2. Formation (pages 50-59)

Pas d'intervention.

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises (pages 60-69)

**M. C. Durgnat Lopez (en son nom)** : en page 65, Centre sportif, entretien terrains, fonctionnelle 31400.00, CHF 80'000.00, c'est 6,6 fois plus que l'entretien des rives et de la plage de Boudry. Uniquement l'entretien des terrains de football, une installation dont bénéficient surtout de jeunes garçons, encore, alors que la plage profite à toute la famille. J'ai souhaité faire remarquer cette différence, car cela m'a surpris.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Les installations sportives coûtent cher, c'est connu et elles profitent à toute notre jeunesse. Il y a environ 250 personnes qui utilisent ces terrains. Bien sûr, il faut tondre les terrains naturels chaque semaine, ce sont des frais fixes. Ensuite, il y a une réfection annuelle, pendant l'été, qui est faite par une entreprise externe. Mais, oui, nous le reconnaissons, une installation de ce type coûte cher et heureusement que nous n'avons pas de patinoire ou de piscine extérieure. Vous avez raison, il y a une grande activité là-haut, mais peut-être que nous pourrions faire un peu plus pour la plage, par exemple. Cette dernière n'a pas d'arrosage automatique, c'est peut-être quelque chose que nous pourrions étudier dans ces prochaines années.

4. Santé (page 70-71)

Pas d'intervention.

5. Sécurité sociale (pages 72-75)

**Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL)** : il y a l'amendement de CHF 12'000.00, sous 54440 Animation Jeunesse.

Au vote, l'amendement est accepté par 18 voix contre 17 et 1 abstention.

6. Transports (pages 76-81)

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : Est-ce qu'il ne faudrait pas voter la diminution des indemnités du service de piquet, en page 77 ?

**M. E. Dubois (Président)** : Tout a été voté dans le poste 30100.03 Salaire du personnel, donc cela sera modifié.

7. Protection environnement et aménagement (pages 82-91)

Pas d'intervention.

8. Economie publique (pages 92-97)

Pas d'intervention.

9. Finances et impôts (pages 98-109)

Pas d'intervention.

Comptes des investissements (pages 111-113)

Pas d'intervention.

Au vote, le budget 2023 amendé est accepté par 35 voix et 1 abstention.

7. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco**

**M. D. Maurer (au nom de la CGF) :** Le rapport a été accepté par la Commission à l'unanimité.

**M. G. de Reynier (CC) :** Nous pouvons signaler que cette question a été longuement discutée lors des dernières séances de la Commission de gestion et des finances ainsi qu'au sein du Conseil intercommunal de Sitebco dans lequel vous avez des délégués. Nous venons devant votre Autorité parce que le Service des Communes nous a demandé de le faire. Il voulait absolument avoir un arrêté des Conseils généraux des quatre communes concernées qui approuvait le transfert et la dissolution. C'est la raison pour laquelle nous vous posons la question de manière extrêmement formelle. Je réponds volontiers aux questions.

**M. F. Vicario (au nom du groupe PLR) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance du rapport de la vente du téléseau SITEBCO et de la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution SITEBCO. Selon le rapport, nous prenons acte de la décision de la Commission intercommunale pour la vente du téléseau SITEBCO, votée le 3 novembre 2022. Le groupe PLR, à l'unanimité, est d'accord avec cette décision et souhaite que le produit de cette vente soit utilisé à bon escient (soit pour un remboursement de dette ou pour un projet de grande ampleur). En espérant que notre proposition soit entendue et trouvera le soutien de l'ensemble du Conseil général, nous vous remercions de votre attention.

**Mme C. Prince Rosenfeld (au nom du groupe VEL) :** Le groupe des Verts acceptera à la majorité ce rapport.

**Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) :** Pour le PS, ce rapport est une simple formalité. SITEBCO est déjà dissout depuis quelques temps et le transfert chez Eli 10 SA est déjà réalisé. Malgré tout, le Service des Communes a exigé qu'un rapport passe devant le Conseil général de Boudry qui est l'actionnaire principal d'Eli 10 SA. Le fonds non utilisé de SITEBCO sera distribué aux Communes membres. Reste qu'un membre du PS a encore une question de détail pour le Conseil communal, à savoir comment seront facturées les prestations du téléseaux à l'avenir. De toute façon, il acceptera ce rapport comme présenté.

**M. G. de Reynier (CC) :** Le montant qui n'est pas indiqué dans le rapport, c'est le montant de la vente, qui est de CHF 2'000'000.00. L'ensemble du patrimoine du syndicat sera de CHF 6'000'000.00 et, après dissolution, la part de Boudry est de CHF 2'350'000.00. Ce n'est pas parce que Boudry a 30% dans Eli 10 SA que nous devons vous demander votre avis, mais bien parce que le Service des Communes l'a demandé. Le prix de l'abonnement ne devrait pas changer. Un contrat a dernièrement été passé avec Ello ; le réseau des télécommunications sera loué à Ello, qui facturera ces prestations. Dans le contrat que nous avons passé, nous sommes restés exactement dans la ligne de ce que nous faisons maintenant. Mais il faut être honnête, nous ne savons pas très bien comment vont évoluer ces abonnements de fibres dans le câble coaxial ; cela ne va pas monter en raison de la concurrence, mais nous ne savons pas si tout à coup les performances ou les prestations pourraient évoluer dans trois ou quatre ans, cela nous ne le savons pas.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

8. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 585'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2023**

**M. D. Maurer (au nom de la CGF)** : Le rapport a été accepté par la Commission à l'unanimité.

**M. B. Geiser (au nom du groupe PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général. Au point 8 de l'ordre du jour, il nous est demandé d'accepter un crédit budgétaire de CHF 730'000.00 moins les taxes d'équipement ainsi que les contributions aux frais de réseaux et de branchements encaissés, estimées à CHF 145'000.00 soit une somme nette de CHF 585'000.00. Le groupe PLR a étudié attentivement ce point. Il a constaté que le Conseil communal a fait preuve de retenue durant les années 2020 et 2021 en dépensant moins que prévu. Notre groupe votera à l'unanimité ce point de l'ordre du jour, en faisant confiance au Conseil communal pour qu'il continue à en faire usage avec retenue.

**Mme E. Buschini (au nom du groupe PS)** : Un rapport habituel qui vient d'année en année, de budget en budget. Cette demande de crédit est nécessaire et permet au Conseil communal d'intervenir dans l'urgence sans passer devant le Conseil général. Le tableau nous montre que le Conseil communal est prudent et n'a jamais atteint le crédit accordé ces dernières années. La somme qui n'est pas utilisée ne peut être reportée sur l'année suivante. Le PS accorde toute sa confiance au Conseil communal et acceptera cette demande de crédit.

**Mme M. Belgrano (au nom du groupe VEL)** : Nous accepterons ce point à l'ordre du jour, mais pas à la majorité.

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : Je constate que les frais engagés réellement en 2021 ont été de CHF 290'000.00 pour un budget approuvé de CHF 535'000.00 et que, cette année, le budget est encore augmenté de CHF 50'000.00. J'ai cherché dans le rapport quel genre de travaux pouvait intervenir ; je sais que c'est une possibilité, que c'est une sorte de chèque en blanc et une forme de confiance, mais en général, lorsque les frais n'atteignent pas les sommes budgétées et ce n'est pas seulement en 2021, nous diminuons les montants plutôt que de les augmenter.

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Merci pour votre remarque. Il y a peut-être déjà un élément à apporter par rapport aux années 2021 et 2023 ; en 2022, nous vous avons proposé deux postes supplémentaires, c'est-à-dire l'économie publique et l'aménagement du territoire et cela correspond à l'augmentation de CHF 50'000.00. Nous ne retrouvons pas ce montant en 2021 parce que cela a justement débuté pour 2022. Par rapport au genre de travaux pouvant être pris en charge par ce rapport, et bien voilà, si nous le savions à l'avance, ils seraient budgétés.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je souhaite donner quelques exemples pour les bâtiments. Lorsque des personnes quittent leur appartement après une vingtaine d'années, nous sommes amenés à refaire l'appartement et quelque chose comme cela, nous ne le savons évidemment pas au moment du budget. Ou alors, cela peut être de gros problèmes de chauffage et il faut changer la chaufferie d'urgence.

**M. G. de Reynier (CC)** : Je comprends très bien la remarque de Mme C. Durgnat Lopez. Quand nous voyons plusieurs années où ce montant n'est pas utilisé, nous nous posons des questions. Dans le service des eaux, cette année, malheureusement, j'ai « crevé le plafond » parce qu'il y a eu une conduite d'alimentation importante sous les voies de chemin de fer qui a coûté très cher et en même temps, nous avons fait une extension dans les vignes, extension qu'il n'avait pas été possible de

planifier à l'avance, donc effectivement, nous avons dû faire appel aux compétences du Conseil communal pour décrocher CHF 50'000.00 de plus. En 2022, nous aurons donc bien utilisé cette réserve.

**Mme M. Braghini (CC)** : Il faut aussi penser que les années 2020 et 2021 ont été des années Covid. Certains travaux ont été repoussés, il y a eu des délais plus importants pour les commandes de certains matériaux. Je pense que c'est aussi pour cela que les montants sont moins importants. Par ailleurs, aux travaux publics nous n'avons pas non plus réussi à utiliser totalement le budget de fonctionnement sur cette période-là.

Au vote, l'arrêté est accepté par 35 voix et 1 abstention.

9. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 TTC pour réaliser les travaux de rénovation du système d'éclairage du stade des Buchilles**

**M. D. Maurer (au nom de la CGF)** : Nous étions simplement quelque peu déçus qu'il faille déjà remplacer ces équipements, qui n'ont que 10 ans. Après explication, le rapport a finalement été accepté à l'unanimité.

**M. C. Buschini (au nom du groupe PLR)** : Unanimement, les libéraux-radicaux acceptent ce rapport qui est dû à l'évolution technique et à l'économie énergétique. Boudry se doit de rénover les projecteurs de son stade pour pouvoir évoluer en 2<sup>ème</sup> ligue de football. L'éclairage halogène haute pression doit être remplacé. Les exigences actuelles d'homologation du terrain synthétique se composent de luminaires économiques LED. La somme d'ingénierie paraît surfaite vu que Real Sport a testé les mâts existants. Au-delà de ce vote, il faut remarquer qu'une entreprise électrique de Boudry a déjà installé les LED du Stade Payerne, de Marin-Sports et actuellement d'Hauterive... elle collabore aussi avec Eli10 et Schröder. Petite remarque : le câblage en cuivre qui sera remplacé par de la fibre optique doit rester en possession de la Commune.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom du groupe PS)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport et arrive aux mêmes conclusions que leurs auteurs, qu'il remercie au passage pour leur travail. En effet, la situation actuelle n'est plus tenable : des terrains plongés dans le noir en plein match (sans que la pénurie en soit la cause !) avec des risques de matchs perdus par forfait. Certes, on s'étonne que moins de 10 ans après la mise en fonction de ces installations, elles soient devenues obsolètes... La confiance mise dans l'entreprise générale qui a choisi cet éclairage était peut-être trop grande... Mais impossible de revenir en arrière et aucune garantie n'est plus valable à ce jour. N'oublions cependant pas qu'avec le nouvel éclairage LED, la consommation baissera alors que la qualité de l'éclairage augmentera, ce qui nous permettra à la fois de faire des économies et d'assurer un plus grand confort à tous les utilisateurs, et ils sont nombreux, de ces terrains. C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit.

**Mme M. Gontier (au nom du groupe VEL)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Le groupe des Verts vous remercie par rapport à votre travail et à ce rapport. Néanmoins, les avis ont été très partagés, il y a eu débat. Compte tenu de ce budget, tout de même conséquent, le vote des Verts sera libre.

**Mme M. Braghini (CC)** : Je souhaite vous donner quelques explications techniques. La construction de ce magnifique stade (il faut bien l'admettre) date d'il y a 10-12 ans et les luminaires sont d'une ancienne technologie pour lesquels il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange. Il y a 12 ans, les LED n'étaient pas adaptées pour les terrains de sports. Les mâts ont donc été conçus pour

l'ancienne technologie. Les câbles installés n'étaient pas adaptés pour ce milieu humide, d'où les nombreuses pannes. La vitre des luminaires devient opaque, il n'y a plus assez de lumière et l'homologation pour la 2<sup>ème</sup> ligue n'est plus possible. Ensuite, il y a une question de poids. Les mâts actuels ne supporteraient pas le poids des nouveaux luminaires LED (env. 150 kg, alors qu'avant ils pesaient 50kg). Au vu de tout cela, il n'y a pas d'autre solution que d'accepter cette demande de crédit. CHF 170'000.00 c'est beaucoup, mais il ne faut pas oublier qu'il y a 250 jeunes qui vont régulièrement s'entraîner. Le football est un sport populaire, un sport d'équipe et je crois que c'est une nécessité que la Commune intervienne dans ce sens et que ce terrain soit homologué pour la 2<sup>ème</sup> ligue.

**Mme M. Gontier (en son nom)** : Je ne connais pas le fonctionnement du FC Boudry, mais je me disais que cela profitait à « une minorité » par rapport à tous les habitants de Boudry et ma question est la suivante : est-ce qu'il serait possible de demander une plus grande contribution à ceux qui font ce sport ou aux parents des enfants ?

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Au sein du FC Boudry, il a été discuté plusieurs fois d'augmenter les cotisations. C'est le sport le plus populaire, c'est dans ce sport-là qu'il y a le plus de familles avec peu de moyens et d'avoir la possibilité de venir 2, voire 3 fois par semaine sur ces terrains. Il y a 140 matchs par année, je ne connais pas exactement le nombre d'entraînements, mais c'est hyper conséquent, c'est cinq à six équipes qui s'entraînent chaque soir. Bien entendu que cette activité concerne une minorité et nous avons le droit d'être pour ou contre le foot, mais il ne faut pas comparer ce qui se passe à Boudry avec un niveau plus haut, à la Coupe du Monde où à ce genre de choses. Ici, nous sommes dans un sport populaire ; nous sommes intéressés à ce que nos enfants de Boudry puissent avoir une activité sportive, qu'elle soit foot ou autre. Il y a aussi la société de gymnastique qui propose beaucoup d'activités, ou le judo. Mais c'est vrai, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons besoin d'installations spécifiques.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : J'entends la nécessité de changer ces luminaires et ces mâts. J'ai entendu le rapport des socialistes, qui étaient les seuls à évoquer un éventuel problème à l'installation. J'ai donc une question pour le Conseil communal : s'agit-il d'une évolution, d'une dégradation normale ou alors est-ce quand même un problème de l'installation proposée à la base, même si nous n'y pouvons rien aujourd'hui ? J'aimerais que cette information soit portée à notre connaissance si elle est avérée.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Oui, clairement, ma collègue Mme M. Braghini en a parlé, ce n'est pas normal. Après 10 ans, un tel éclairage ne devrait pas avoir ce genre de problèmes. Ces travaux ont été faits sur 2011-2012, les terrains inaugurés en 2013, mais on ne peut pas être d'accord avec l'entreprise générale. Malheureusement, nous ne pouvons que faire le constat. Nous sommes hors délai de toutes garanties.

**Mme M. Braghini (CC)** : Il faut quand même relever que la technologie a énormément évolué en 10 ans. En 2011-2012, cette technologie n'existait pas. Mais la question est pertinente.

**M. S. Paz Ruiz (en son nom)** : Est-ce qu'il y aura des garanties pour les nouveaux travaux faits par une autre entreprise ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Oui, il y a toujours une garantie, pour tous travaux. Il y en avait une lorsque l'entreprise Bernasconi a fait le travail, mais elle est échue. Une garantie de plus de 10 ans n'existe pas, ou alors c'est exceptionnel. En général, c'est deux ou cinq ans. Nous pourrions peut-être proposer à l'entreprise de l'époque de sponsoriser le FC Boudry, nous pourrions leur écrire un mot.

**M. F. Pagani (Responsable des services techniques)** : Pour information, le nouveau matériel qui sera installé est garanti sept ans.

Au vote, l'arrêté est accepté par 29 voix et 7 abstentions.

**10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'948'000.00 TTC pour réaliser les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'évacuation des eaux claires et eaux usées, des réseaux d'eau potable et d'éclairage public ainsi que la réfection complète de la chaussée des rues du Pré-Landry et Oscar-Huguenin**

**M. D. Maurer (au nom de la CGF) :** Une seule question a été posée concernant l'ajustement du trottoir compte tenu du trafic qu'il y a sur ce tronçon. Le rapport a sinon été accepté à l'unanimité.

**M. R. Dubois (au nom du groupe PS) :** Monsieur le Président, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ce rapport. Il y a également eu une seule question dans la discussion, le Conseil communal peut-il y répondre ? Lorsque les candélabres seront réinstallés, est-ce qu'il y a eu une réflexion au niveau des politiques d'éclairages puisque ce sujet a déjà été maintes fois évoqué, qu'il y a même eu une motion ou un postulat déposé par le parti libéral-radical.

**M. S. Keller (au nom du groupe PLR) :** Nous avons étudié le rapport, que nous avons trouvé très bien fait. Ce dernier sera accepté par le groupe PLR.

**M. S. Bigler (au nom du groupe VEL) :** Nous accepterons ce rapport à l'unanimité.

**Mme M. Braghini (CC) :** Tout d'abord, au sujet du trottoir. Il sera plutôt élargi, comme à Pré-Landry. Cela s'appelle des trottoirs traversants et cela permet à un camion d'aller sur ce dernier afin de pouvoir croiser avec un autre véhicule. Ce sont les nouvelles normes. En ce qui concerne l'éclairage, les mâts seront plus bas que les actuels. D'ailleurs, lors de la réfection de la rue des Lières, une question identique avait été posée, à savoir s'il était possible de mettre moins de mâts. Non, les nouvelles normes demandent de mettre des mâts plus bas et l'éclairage est vraiment concentré sur l'endroit qui doit être éclairé et ainsi cela respecte les normes afin de limiter au maximum la pollution lumineuse à laquelle nous sommes tous sensibles.

**Mme C. Prince Rosenfeld (en son nom) :** Nous voyons sur cette photo qu'il n'y a aucun grand arbre. Or avec le réchauffement climatique et les étés de plus en plus chauds, ne pourrait-on pas tenir compte de cette évolution pour prévoir quelques grands arbres ? Afin que les gens amenés à se promener sur ces trottoirs puissent bénéficier de l'ombre des arbres. Est-ce qu'il y a une réflexion par rapport à cela ?

**Mme M. Braghini (CC) :** Merci pour votre question. Monsieur le Président, j'aimerais la poser à notre responsable.

**M. F. Pagani (Responsable des travaux publics) :** Avec les gabarits actuels et l'aplanissement des trottoirs, cela ne permet pas l'installation de grands arbres de façon pérenne sur cette partie de route-là. Par contre, une réflexion dans ce sens est menée sur la partie plus à l'ouest, près des centres commerciaux, pour planter des arbres en pleine terre.

**M. D. Maurer (en son nom) :** J'ai une question concernant les trottoirs traversants, je ne suis pas un expert, mais cela me paraît dangereux. Sur la photo, nous apercevons une haie, donc si nous imaginons une voiture qui monte sur le trottoir et que quelqu'un marche sur le trottoir, je ne sais pas si c'est vraiment sécuritaire. Il y a sûrement des études qui ont été faites.

**M. F. Pagani (Responsable des travaux publics) :** Il faut signaler que nous sommes dans une zone 30km/h, avec un trafic modéré. Cela permet, si nous devons croiser avec un gros véhicule, de pouvoir empiéter sur le trottoir, si besoin est et s'il n'y a pas de piétons.

**M. D. Maurer (en son nom) :** Ne serait-il alors pas possible de mettre un obstacle afin de ralentir encore davantage le trafic ?

**M. G. de Reynier (CC) :** Le problème est le suivant : la circulation des camions est organisée ainsi. Aux rues du Pré-Landry et Verdonnet, tous les habitants du lieu le diront, les camions empiètent tous sur le trottoir. Je suis aussi d'accord que cela paraît dangereux, mais les virages sont serrés et s'il y a un bac ou un poteau, le camion sera simplement bloqué. Ce sont des quartiers résidentiels, pas vraiment adaptés pour les grands camions Coop ou Migros.

M. D. Maurer dit ne pas parler des virages, mais bien des portions de routes droites. M. G. de Reynier se lève pour mieux voir la photo projetée sur l'écran. Ils conviennent qu'ils pourront en parler à la prochaine séance de la sécurité et de la circulation.

**M. B. Geiser (en son nom) :** Je souhaite témoigner parce que je collectionne les cartes postales. Dans les années 1950, le Pré-Landry avait une allée d'arbres. Et si nous remettons une allée d'arbres, nous pourrions faire une rue piétonne.

**M. J.-D. Böhm (en son nom) :** J'habite aussi le quartier et en effet, avec ces trottoirs traversants, même dans une zone 30 km/h, les piétons, je vous conseille de faire attention à vous ! Mais ce sont les propriétés existantes qui donnent les gabarits et il n'est pas possible de modifier cela. Alors quand un véhicule arrive à un carrefour, avec une priorité de droite, arrêtez-vous. Beaucoup de conducteurs ne connaissent pas la priorité de droite...

**M. L. D'Andrea (CC) :** Nous sommes en train de réfléchir à planter des arbres partout où cela est possible. Bien sûr, chaque fois qu'un arbre est abattu, nous en replantons un, mais nous en souhaitons davantage. Il faudra peut-être sacrifier quelques places de parc ou un peu de route à cet effet. De plus, nous sommes aussi en train de réfléchir à la vitesse à laquelle nous allons circuler. Est-ce qu'il faudra créer des zones piétonnes, des zones 20 km/h ou des zones 30 km/h ? Il faut aussi savoir que dans une zone 20 km/h, il devient obligatoire de mettre une structure qui ralentisse le trafic parce qu'en effet nous avons vite fait d'aller plus vite que 20 km/h. Tout cela est compris dans un plan directeur des espaces publics et nous sommes en train d'y réfléchir. Là, nous parlons du crédit pour faire une route et les infrastructures qui se trouvent en-dessous. Vos questions sont des bonnes questions, mais cela se passera après avoir refait la route.

**M. G. de Reynier (CC) :** Si je peux compléter, je trouve la proposition de Mme C. Prince Rosenfeld intéressante. J'ai présidé une commission de circulation pendant laquelle j'avais proposé de mettre des places de parc le long de cette route pour freiner la circulation ; la majorité de la commission a dit « mauvaise idée », mais nous pourrions, à la place de mettre des places de parc pour ralentir les gens, mettre des arbres. Toutefois, il faudrait le planifier maintenant puisque nous allons travailler les infrastructures. Ceci dit, je ne sais pas si les habitants seront contents d'avoir un arbre de 8 mètres devant leur maison dans 50 ans...

**M. J.-D. Böhm (en son nom) :** Cela me fait sourire quand j'entends dire que lorsqu'un arbre est abattu, nous en plantons un nouveau. Mais jusqu'à ce que le petit arbre ait autant de feuilles que le grand abattu, il en faudrait 10 pour compenser l'arbre.

**M. H. da Silva (en son nom) :** Je ne sais pas si M. D. Maurer a le permis de poids lourds, mais je pense qu'un camion semi-remorque de 16,5 m de long n'arrivera pas à circuler là. Alors il faudrait fermer tous les centres commerciaux du centre de Boudry et à ce moment-là, il n'y a plus besoin de les fournir et il serait possible de mettre des arbres ou des bacs.

**M. D. Maurer (en son nom)** : Je souhaitais simplement poser cette question, parce que j'ai l'expérience du chemin de la Baconnière. Je vois les gamins qui courent, les voitures qui sortent et je trouve cela dangereux.

Au vote, l'arrêté est accepté par 35 voix et 1 abstention.

**11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la poursuite des rénovations de classes au collège de Vauvilliers**

**M. D. Maurer (au nom de la CGF)** : Le rapport a été accepté à l'unanimité.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Ce rapport ne nécessite pas beaucoup de commentaires. Madame, Monsieur, vous connaissez ce dernier par cœur. Nous le présentons maintenant depuis quelques années. Le Conseil général, à l'époque, avait demandé de ne pas en faire un rapport cadre puisqu'il est en lien avec la rénovation générale de Vauvilliers. Je voulais vous donner des nouvelles à ce propos : nous avons choisi le bureau d'architectes. Nous avons reçu trois propositions de bureaux de trois cantons différents. Les deux phases ont été suivies, comme le veut la procédure officielle. Nous recevons tout d'abord une enveloppe où nous faisons l'évaluation technique et organisationnelle de chacun des bureaux, avec un premier classement et ensuite nous ouvrons la deuxième enveloppe qui comprend les tarifs et nous accordons aussi des points en fonction de ces enveloppes financières. Le bureau St-Nicolas de Neuchâtel a été choisi ; nous allons travailler avec ce bureau dès à présent. Nous les rencontrons déjà vendredi pour signer le contrat pour la première phase et je vous rappelle qu'il y a une part optionnelle pour la deuxième partie. Pour le reste, les CHF 50'000.00, c'est toujours la même chose.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom du groupe PS)** : Le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit pour la réfection annuelle de deux nouvelles salles de classe. En effet, ce processus de rénovation par étape doit continuer afin d'assurer à nos écoliers et aux professeurs des conditions de travail digne d'une école moderne. Nous apprécions également que le Conseil communal s'assure que les travaux soient confiés à des entreprises locales. Cela permettra d'avoir tant l'intérieur que l'extérieur du bâtiment lorsque les travaux de l'enveloppe externe du collège de Vauvilliers seront terminés.

**Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL)** : Les Verts accepteront à l'unanimité ce rapport.

**M. K. Atchadé (au nom du groupe PLR)** : Le groupe PLR acceptera ce rapport.

Au vote, l'arrêté est accepté par 35 voix et 1 abstention.

**12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour des travaux de remplacement des fenêtres en façade nord de l'Hôtel de Ville**

**M. J.-M. Buschini (CC)** : En 2015, les fenêtres de la façade sud du bâtiment de l'Hôtel de Ville avaient été changées. Nous souhaitons avoir les mêmes fenêtres au nord et bien que l'entreprise ait cessé son activité, son patron ici présent peut le confirmer, nous nous sommes assurés qu'un autre menuisier de Boudry puisse aussi nous les fournir. Toutes les fenêtres qui donnent sur la rue Louis-Favre, plus une

côté Temple, cela fait dix pièces, seront donc remplacées. Et, évidemment, il n'y a pas que la fenêtre à changer, mais aussi le cadre.

**M. D. Maurer (au nom de la CGF)** : Le rapport a été accepté à l'unanimité.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom du groupe PS)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la rénovation des bâtiments en vue d'une amélioration de leur bilan énergétique est une priorité pour tous et encore plus pour les collectivités publiques qui se doivent de donner l'exemple. Il n'y a donc pas à hésiter pour changer les fenêtres de cette honorable bâtisse. Certes, à première vue, cela peut paraître des sommes importantes, CHF 50'000.00 pour dix fenêtres, soit CHF 5'000.00 par fenêtre, mais quand nous constatons, comme ici, leur grandeur et que nous savons qu'elles seront mieux isolées, nous ne pouvons qu'approuver cette demande de crédit, ce que le groupe socialiste fera.

**M. F. de Guglielmo (au nom du groupe VEL)** : Les Verts soutiennent à l'unanimité ce rapport.

**M. K. Atchadé (au nom du groupe PLR)** : Le groupe PLR acceptera à l'unanimité ce rapport.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Je voulais répondre à la représentante du groupe socialiste concernant le prix des fenêtres. Celles qui ont été choisies sont les Rolls Royce des fenêtres parce qu'à l'intérieur, c'est du bois et à l'extérieur c'est du métal, de l'aluminium laqué. Il n'y a donc plus besoin d'entretien. Si elles sont plus chères à la pose, elles tiennent plus longtemps.

**13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 73'000.00 ayant pour objet la réfection ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du dépôt avenue du Collège 30**

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je vous propose une seule intervention pour les rapports 13, 14 et 15. Il s'agit à chaque reprise d'une même installation, c'est-à-dire la pose de panneaux photovoltaïques là où c'est possible. Nous répondons ainsi, non seulement aux recommandations de l'État, mais je crois que nous devons absolument pouvoir produire davantage d'électricité renouvelable et c'est ce que nous faisons avec ces trois projets. Seule la consommation change : pour l'avenue du Collège 30, il s'agira d'autoconsommation de l'entreprise de menuiserie qui se trouve à l'intérieur de ce bâtiment ; pour ASM2, nous avons fait le choix de ne pas recouvrir totalement le toit, sinon il aurait fallu changer des introductions et toute une partie électrique, ce qui aurait été très coûteux, mais l'autoconsommation de ce lieu sera importante et, enfin, pour le troisième, cela sera non seulement de l'autoconsommation pour la salle de sports aux Esserts, mais également le collège puisque les deux bâtiments sont reliés au niveau électrique.

**Mme P. Preisig-Ducommun (au nom du groupe PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vais traiter les trois sujets en même temps. Le groupe PLR a accepté à la quasi-unanimité de soutenir ces trois demandes de crédit. Les souhaits suivants ont été émis par le groupe, soit faire jouer la concurrence pour obtenir les meilleurs prix possibles et étudier la possibilité d'acheter des panneaux bifaciaux afin d'augmenter le rendement des installations photovoltaïques. Merci de votre attention.

**M. R. Dubois (au nom du groupe PS)** : Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ces trois rapports. C'est un excellent signal pour notre autonomie et la transition énergétique.

**M. C. Durgat Lopez (au nom du groupe VEL) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous accepterons aussi à l'unanimité ces trois rapports.

**M. D. Maurer (au nom de la CGF) :** La Commission a accepté ces trois rapports à l'unanimité, mais il y a eu deux questions. Est-ce que le propriétaire de l'installation aura le choix du distributeur à qui il vend sa production ? Est-ce que le fonds à vocation énergétique peut être utilisé pour financer ces crédits ?

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Concernant le fonds à vocation énergétique, oui, il est possible de puiser dans ce dernier et nous en avons parlé en début de séance ce soir. Actuellement, ce fonds se monte à CHF 470'000.00, mais je vous rappelle que nous avons en tête de l'utiliser essentiellement pour les gros travaux qui nous occuperont à Vauvilliers sur les années 2024 et 2025. Donc, si nous prenons maintenant une somme pour une installation, il faudra augmenter la demande de crédit pour la rénovation de Vauvilliers, mais peu importe, la possibilité existe. Nous vous proposons de revoir cela au moment des comptes. Bien sûr, la décision appartient également au Conseil général, d'autant plus que la réglementation de ce fonds indique qu'il est essentiellement destiné aux bâtiments communaux, pour l'installation d'énergie renouvelable ou bien pour toutes autres mesures visant à économiser l'énergie.

**M. G. de Reynier (CC) :** Pour la vente, ce n'est pas possible sauf si nous sommes un gros producteur d'énergie solaire, ce qui ne sera pas encore le cas.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**14. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.00 ayant pour objet la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture plate de la structure parascolaire ASM2**

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**15. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 220'000.00 ayant pour objet la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de gymnastique et de son annexe au collège des Esserts**

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**16. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion « Une politique du logement pour toutes et tous »**

**M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) :** Le groupe PLR souligne volontiers que le rapport présenté est clair, complet et très instructif et en remercie et félicite son ou ses auteurs. Le groupe PLR soutiendra à l'unanimité le classement de la motion.

**M. R. Dubois (au nom du groupe PS) :** Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le classement de la motion ce soir, tout en précisant, bien sûr, que la réalisation de ces objectifs se fera dans la mise en œuvre du PAL et donc, nous reviendrons là-dessus à ce moment-là, mais comme c'est le Conseil général qui décide, nous acceptons le classement de la motion.

Au vote, le classement de la motion est accepté par 35 voix et 1 abstention.

**17. Motion du groupe Les Verts intitulée « promotion des transports publics »**

**M. F. de Guglielmo (au nom du groupe VEL) :** J'ai le plaisir de vous communiquer que la motion est retirée.

**18. Interpellations**

Aucune interpellation.

**19. Informations du Conseil communal**

**Mme M. Braghini (CC) :** Je voulais remercier les membres de la Commission non permanente concernant la motion pour l'espace socioculturel pour les jeunes. Ces derniers ont travaillé avec nous pendant environ 15 mois. Merci beaucoup. De plus, concernant Cescole, ma collègue nous parlait tout à l'heure de l'augmentation du coût des élèves d'environ CHF 600.00 pour ces prochaines années. C'est une réalité, mais nous avons le plaisir de vous annoncer qu'enfin, les travaux de rénovation du collège de Longueville vont débiter. Un crédit de CHF 35'000'000.00 avait été voté et toutes les oppositions ont été levées.

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Nous rappelons à chacun le rendez-vous traditionnel du 1<sup>er</sup> janvier. Cette année, c'est la société du Rossignol des Gorges qui préparera la soupe et le thé. À partir de 16h00, dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2023, toute la population est cordialement invitée devant la salle de spectacles.

**20. Informations concernant le projet de fusion**

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Les groupes techniques se sont mis au travail. Il y a eu beaucoup de réactions de certains membres du Conseil général qui s'étonnaient de devoir y participer. Je vous rappelle que le premier choix était de traiter cela entre les exécutifs et les techniciens et ce sont des conseillers généraux des deux autres communes qui ont souhaité y participer. C'est donc pour cette raison que ces groupes ont été ouverts aussi aux membres du Conseil général. Cela complique un petit peu l'organisation, notamment pour nos employés car certaines séances, prévues en journée, doivent se faire le soir. Évidemment, quand les conseillers généraux ont des activités professionnelles, c'est difficile de se retrouver à un autre moment. De plus, le groupe « finances » va bientôt se mettre au travail. Dans ce groupe, il y aura notre Responsable des finances, notre Administrateur et M. M. Aubry. Il est prévu qu'un membre de la Commission de gestion et des finances de chaque commune soit présent, en principe le président, mais nous pouvons comprendre que ce dernier délègue cette tâche. Je n'ai pas besoin de la réponse ce soir, mais assez rapidement, avant Noël si possible, afin que cette commission puisse se mettre au travail dès le mois de janvier. Sinon, les choses se mettent en place selon le programme prévu. Ce projet de fusion est chronophage. Pour ma part, cela m'occupe facilement quatre à six heures par semaine. Tous les lundis matins, j'ai une vidéo-conférence d'une à deux heures avec le bureau du COPI. Mais, nous n'avons rien sans rien et nous nous investissons là-dedans et après la décision vous appartiendra en premier, puis aux citoyens et je réponds volontiers à vos questions.

**M. J.-P. Kneubühler (en son nom) :** J'aimerais aussi donner une information par rapport à la fusion. En principe, vous avez tous reçu un flyer dans votre boîte aux lettres qui vous incite à participer à un sondage. Pour ce faire, trois possibilités : soit vous pouvez simplement scanner le QR-code, soit se

rendre sur l'adresse compliquée qui est indiquée sur le flyer ou alors vous tapez [www.fusion-bcm.ch](http://www.fusion-bcm.ch) et vous arrivez sur le sondage.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Oui, merci M. J.-P. Kneubühler, il y a un site et également une page Facebook où il y a déjà des échanges. C'est notre responsable de la communication, Mme V. Pilault, qui participe et répond sur cette page. Nous ne souhaitons pas nous mêler aux discussions, c'est important que chacun puisse exprimer son avis. Ce sondage marche très bien; il y a 10 jours, il y avait 530 réponses, pour l'ensemble des trois communes. Profitez d'y répondre, cela sera analysé et le retour se fera dans les cafés participatifs. Nous avons choisi de faire ces cafés sur inscriptions au vu du succès du sondage et aussi afin de pouvoir organiser nos salles. S'il y a vraiment trop de personnes, nous doublerons éventuellement ces cafés participatifs. Ce sera essentiellement les réflexions et les questionnements du sondage ou les échanges via la page Facebook qui animeront ces rencontres.

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : J'ai remarqué qu'il n'était pas mentionné quelle entreprise avait imprimé ces flyers...

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Il s'agit de l'imprimerie Alfaset.

## 21. Questions

**M. B. Geiser (en son nom)** : J'ai deux questions. La première concerne le terrain équipé d'engins de sports entre l'ancien vendangeoir Mauler et le collège des Esserts. Lors du projet de construction de quatre immeubles et de la nouvelle Migros en ville basse, le SENE avait constaté à l'époque que 22 parcelles aux alentours de l'ancienne Electrona étaient polluées au plomb, y compris celle que je viens de citer. Est-ce que le Conseil communal s'est préoccupé de cette question, afin de protéger les ouvriers ainsi que les futurs utilisateurs ? Je rappelle que le plomb respiré ou ingurgité est la cause de nombreuses maladies, entre autres le cancer et la sclérose en plaque.

La deuxième, toujours concernant cette parcelle : est-ce que le Conseil communal a sollicité Naef Immobilier et la Migros pour une aide financière ? Je rappelle qu'à l'époque, ces entités n'avaient pas équipé de terrains de jeux leurs parcelles, alors que la loi les y obligeait. La demande en vaudrait sûrement la peine même s'ils ont déjà mis la main pour l'équipement de la place de jeux de Voujeaucourt. Ils ont tout de même investi plus de CHF 20'000'000.00 pour leurs constructions.

**M. L. D'Andrea (CC)** : M. Geiser, est-ce que vous avez le numéro de la parcelle ?

**M. B. Geiser (en son nom)** : C'est l'endroit où il y aura le fitness urbain.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Merci, nous allons vous répondre lors de la prochaine séance du Conseil général.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Concernant la deuxième question. Oui, il est prévu que nous fassions un appel dès le moment où nous saurons précisément le montant de chaque équipement. Par ailleurs, cette semaine, nous avons déjà reçu la confirmation d'une subvention de CHF 5'000.00 du Service de la santé du Canton. Au printemps prochain, nous lancerons une action de soutien comme cela avait déjà été fait pour la place de jeux de Voujeaucourt.

**Mme M. Braghini (CC)** : Pour cette dernière, nous avons reçu de Naef un montant de CHF 7'000.00. En revanche, rien de la Migros.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Mais est-ce qu'ils ne devaient pas obligatoirement construire une place de jeux ? Il me semble que c'est obligatoire dès qu'un immeuble de plus de 5 appartements se construit. Et là, ils ont offert un jeu à la Commune.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : J'ai une question pour le Conseil communal et pour le bureau du Conseil général. Ce soir, en même temps que le budget, nous avons eu droit à un nombre important de dossiers. Nous avons beaucoup parlé ce soir de qualité de travail. Vous serez d'accord avec moi qu'il est difficile, voire impossible, de solliciter les miliciens que nous sommes pour effectuer un travail de qualité dans un laps de temps très court avec autant d'éléments de si grande importance. Pouvez-vous alors m'expliquer l'annulation récente d'une séance ordinaire du Conseil général ?

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Merci pour cette remarque. Nous y avons aussi longuement réfléchi. La grande problématique de cette fois, c'est que nous avons beaucoup de rapports à présenter en lien avec le budget, c'est déjà une première chose. Et puis, moi-même, j'ai un peu mis la pression à mes collègues pour certains rapports, je ne vous le cache pas. Vous le savez, dans le budget des investissements, une fois que quelque chose est voté, il faut absolument que les travaux puissent au moins débiter dans l'année en cours pour que les montants puissent être reportés l'année suivante et avec les deltas temps que nous rencontrons à la commande des matériaux, cela nous a poussé à vous présenter tous ces rapports. Mais nous en sommes conscients et cela ne devrait pas devenir la norme, malgré le fait que nous serons professionnels à partir du mois de janvier, avec un taux d'activité un peu plus élevé. Cela ne devrait pas être coutumier et nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser.

**M. E. Dubois (Président)** : C'est vrai qu'il est 22h10, nous ne nous en sortons pas trop mal. La dernière fois, avec beaucoup moins de points à l'ordre du jour, il était plus tard.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Non, Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous nous demandez l'avis sur les dossiers, vous êtes notre bureau et je préfère nettement la réponse de Mme la Conseillère communale. Je la trouve complètement acceptable, l'excuse est présentée et elle nous promet que cela ne va pas se représenter.

**M. C. Buschini (en son nom)** : Suite aux manques de communications et à l'abattage des arbres de hauts fûts entre le musée et la salle de spectacles, je me demande si la Commune a dégagé l'endroit pour créer un parking, pour ériger le nouveau marché couvert ou pour le futur giratoire des bus ou encore pour la patinoire. En tout cas, l'invocation d'arbres malades ne peut convaincre que les crédules.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Simplement, le premier arbre qui a été abattu près de la Salle de spectacles posait des problèmes de sécurité assez importants. Les feuilles bouchaient de plus en plus les cheneaux et c'était devenu un problème pour l'entretien. Pour celui-là, nous avons pris la décision au Conseil communal déjà au printemps et les travaux se sont faits, comme d'habitude pour l'abattage des arbres, en automne. Pour le deuxième, notre Service forestier a constaté que sa cime séchait et que des branches tombaient. Ce dernier avait déjà été écimé il y a quelques années, parce que le même constat avait déjà été fait. Maintenant, voilà, ils ont été abattus, mais l'objectif est bien entendu d'en replanter. Evidemment, ils ne seront pas aussi grands, ils ne seront pas placés exactement comme ceux-là. Mais personne au Conseil communal n'est favorable à un abattage d'arbre s'il n'y a pas une raison derrière.

**Mme C. Durnat Lopez (en son nom)** : Est-ce que nous pourrions applaudir le Conseil communal pour ce grand travail ?

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Et le Conseil général ?

Applaudissements dans l'assemblée.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Evidemment, un grand merci de travailler avec nous, pour votre engagement ce soir. Vous pensez bien que nous savions que l'ordre du jour était chargé, mais aujourd'hui, nous avons pris de l'avance. Je peux vous annoncer qu'il y aura un repas lors de la prochaine séance du Conseil général, en février. Permettez-moi aussi, au nom de mes collègues et de moi-même, de vous souhaiter un joyeux Noël et une belle fin d'année.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 22h15.

Boudry, le 17 janvier 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

*Emile Dubois*

*Jenny Koller*